71e Année. — N° 60. Le numéro : 20 centimes LUNDI 1er MARS 1926.

Ameublements
Décoration
Mercier Frres
179, rue Nationale,
LILLE
Lustrerie
Papiers peints

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 17.00 ; 6 mois, 32.00 ; 1 an, 60.00 / France et Belgique..... » 18.00 ; » 34.00 ; » 64.00 / Union postale..... » 26.00 ; » 50.00 ; » 92.00

REDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1206. Interc. 6. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille.

Chaussures Cécil
35 RUE NATIONALE
LILLE

BILLET PARISIEN

APRÈS LE VOTE DU SÉNAT

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 28 FÉVRIER (MINUIT).

Le Sénat a voté, hier, les projets financiers et la Chambre, devant qui ils sont retournés aujourd'hui même, s'est bornée tout au plus à en modifier certains détails. Personne cependant ne parvit estimer à un haut prix cette victoire du Gouvernement; personne n'a l'impression que les difficultés qui, depuis des mois, impriment à notre devise un mouvement de baisse lent et continu, soient définitivement surmontées. M. Briand n'a visé qu'une victoire parlementaire et le danger était autrement profond.

L'existence de ce danger est attestée par le sentiment d'inquiétude qui, peu à peu, pénètre tous les dirigeants économiques de la nation et les pousse, eux demeurés si longtemps étrangers à l'action politique, à apporter un programme conçu en dehors de toute initiative parlementaire. Le pays sent de plus en plus que ceux qui sont chargés de le diriger ne comprennent pas la gravité de la situation et qu'il lui appartient de se sauver lui-même.

L'attitude du Parlement dans la discussion actuelle ne confirme que trop cette manière de voir. Il est évident que les députés et même les sénateurs, en se prononçant sur les dispositions qui leur avaient été soumises, n'ont point seulement examiné les répercussions économiques et financières qui dépassaient leur compétence, mais se sont surtout préoccupés de l'accueil que leur réserveraient les électeurs.

Si le Gouvernement avait affronté cette tendance, il eût sans doute été vaincu. Il a préféré composer avec elle; mais en assurant ainsi son succès, il en a détruit la valeur. Il nous a donné un ensemble d'expédients qui régulariseront la crise; il ne nous a pas apporté le système méthodique qui, seul, pourrait l'éviter.

R...

Les assurances sociales

Un accord entre le Conseil Supérieur de la Mutualité et la Commission sénatoriale

Paris, 28 février. — Le Conseil supérieur de la Mutualité, statuant sur le projet de loi sur les Assurances sociales, rapporté par le président de la Commission d'hygiène du Sénat, M. Chauveau, a adopté une résolution exprimant sa reconnaissance au rapporteur, reconnaissant que le nouveau projet tient compte des désirs de la Mutualité, demandant à la Commission du Sénat d'accueillir les modifications que le Conseil propose, et renouvelant au Ministre, M. Durafour, et au directeur de la Mutualité, M. Roussel, l'assurance de sa respectueuse sympathie.

M. Durafour, qui présidait la séance de clôture, s'est réjoui de l'accord conclu entre la Commission du Sénat et la Mutualité et a promis de s'efforcer de faire aboutir les légères modifications demandées.

A l'issue de la séance de clôture, les membres du Conseil supérieur auxquels s'était notamment joint M. Jourdain, ministre des Pensions, se sont réunis en un déjeuner intime au cours duquel plusieurs discours ont été prononcés.

Le maréchal Pétain retournera-t-il au Maroc?

Paris, 28 février. — Ainsi que nous l'avons dit, le bruit a couru que le maréchal Pétain résignerait ses fonctions de généralissime et de membre du Conseil Supérieur de la guerre, lorsqu'il atteindrait sa soixante-dixième année, c'est-à-dire dans deux mois.

Dans l'entourage du maréchal, ainsi que dans les hautes sphères militaires, on ne croit pas que telle soit son intention. On sait que le maréchal a exprimé le désir de terminer l'affaire marocaine ; or, comme c'est lui qui, l'an dernier, a organisé la lutte contre Abd-el-Krim, il y a tout lieu de penser que dès que la reprise des opérations sera possible, il retournera personnellement au Maroc.

LE PILOTE RAVEU chevalier de la Légion d'honneur à titre posthume

Paris, 28 février.— Le « Journal Officiel » publie ce matin le décret nommant, à titre posthume, le pilote Raveu, chevalier de la Légion d'honneur. Voici le texte de la citation :

Seize ans neuf mois de service militaire et de pratique professionnelle. Après une brillante conduite pendant la guerre (deux citations), est entré dans l'aviation civile et s'est immédiatement classé parmi nos pilotes les plus sûrs, les plus réguliers et les plus habiles. A fait de nombreux vols d'essai, puis a assuré un service remarqué dans les compagnies de navigation aérienne commerciale. Victime du devoir, est tombé mortellement blessé le 31 décembre 1925 au moment où il essayait un appareil nouveau.

LA DEMANDE DE REVISION DU PROCÈS BAJOT

M. Léon Daudet invoque deux faits nouveaux

Paris, 28 février. — M. Léon Daudet a adressé une lettre au garde des Sceaux dans laquelle il dit que l'émotion soulevée par le verdict de la Cour d'Assises du 14 novembre 1925, lui a valu de nouveaux et décisifs renseignements sur le drame où son fils Philippe a trouvé la mort. Il espérait les produire en justice devant la Cour d'Assises où l'affaire aurait été renvoyée si la Chambre criminelle avait accueilli les conclusions de M. le Conseiller rapporteur et de M. l'Avocat général.

Parmi les faits qui sont venus à sa connaissance, deux ont une importance particulière et sont de ceux que prévoit l'article 443 du Code d'instruction criminelle et qui donnent ouverture à une instance en revision :

1° Le témoin Provis n'a pas dit la vérité en affirmant qu'il avait gardé secrète la lettre dont il s'était emparé; ou d'autres papiers de l'enfant ont été dérobés et utilisés;

2° Deux témoins ont aperçu l'un, l'enfant blessé comme on allait le hisser dans le taxi; l'autre a vu Philippe Daudet dans le taxi où quelqu'un l'accompagnait à un moment où le taxi s'est arrêté en face du témoin, place de la République.

M. Daudet demande donc de provoquer la revision de l'arrêt rendu.

Le «train spécial» est revenu à la Chambre

Une courte séance devant quelques députés

Paris, 28 Février. — M. Bouilloux-Lafont ouvre la séance devant un petit nombre de députés à 18 h. 05.

M. Doumer est au banc du gouvernement.

La Chambre adopte sans débat, notamment : 3° le projet de loi ayant pour objet de modifier l'article 162 du Code de Commerce, fixant les conditions dans lesquelles doivent être dressés les projets ;

La proposition de loi adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'article 1er de la loi du 8 Décembre 1883, relative à l'élection des membres des tribunaux de commerce, en ce qui concerne les conditions d'inscriptions électorales imposées aux capitaines au longs cours, aux capitaines au cabotage et aux capitaines de la marine marchande et à inscrire les pilotes parmi les électeurs consulaires ;

Le projet de loi augmentant le nombre des médailles militaires sans traitement, destinées aux réserves de l'Armée de Mer.

M. Doumer dépose sur le bureau de la Chambre le projet de loi retour du Sénat, portant création de nouvelles ressources fiscales.

Ce projet est renvoyé à la Commission des Finances.

Lundi matin à 10 heures, suite de la discussion sur les accords de Locarno.

Séance levée à 18 h. 15.

LES CÉRÉMONIES RELIGIEUSES

Une assemblée générale DES Unions paroissiales du Finistère

Landerneau, 28 février. — Depuis ce matin, les trains sont dédoublés. Les routes sont sillonnées de nombreuses voitures et camions automobiles qui amènent à Landerneau des divers points du Finistère, les nombreuses personnes qui viennent assister à l'assemblée générale des Unions Paroissiales, sous la présidence de Mgr Duparcq, évêque de Quimper.

La réunion se tient dans une immense propriété privée.

Dans un autre quartier de la ville, la Ligue de Défense Laïque a organisé une réunion.

Le Préfet du Finistère et le Sous-Préfet de Brest sont sur les lieux et les mesures d'ordre ont été prises.

Le Pardon des Terre-Neuvas à Saint-Malo

Saint-Malo, 28 février. — Le Pardon des Terre-Neuvas, créé pour la première fois à Saint-Malo, a eu lieu sous la présidence du Cardinal Charost.

Après une cérémonie à la cathédrale, une procession s'est rendue au bassin, où le cardinal et les autorités se sont embarqués en vedette pour la bénédiction des navires mortuiers, tous pavoisés.

Une cérémonie analogue a eu lieu ensuite dans le bassin de Saint-Servan. Une fête populaire terminera la journée.

Le scandale des faux billets en Hongrie

Une interpellation de M. Léon Blum

Paris, 28 février. — M. Léon Blum a annoncé son intention d'interpeller le gouvernement au sujet du scandale de Budapest. L'interpellation vise particulièrement les «instructions que le président du conseil se propose de donner, touchant les affaires de Hongrie aux représentants et la France à la Société des Nations ». La date sera fixée mardi.

A Strasbourg, M. Ch. Chaumet propose un nouvel impôt

Strasbourg, 28 février. — La section du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, a entendu une conférence de M. Charles Chaumet, président du Comité républicain, ancien ministre, sur la situation financière.

M. CHAUMET

M. Charles Chaumet estime que tout citoyen doit contribuer pour une part, si minime soit-elle, aux dépenses publiques. Il propose à cet effet, un impôt de capitation de 60 fr. par an, qui rapporterait 600 millions, et auxquels s'ajouteraient les impôts actuels sur le revenu, conçus toutefois, sous une forme plus rationnelle, pour réaliser l'égalité fiscale à laquelle tous les Français sont profondément attachés.

LES CHAMPIONNATS DU NORD DE FOOTBALL-ASSOCIATION

Le match Stade Roubaisien-Union Sportive Tourquennoise disputé dimanche à Roubaix

EN BAS : *L'équipe tourquennoise victorieuse par 3 buts à 1.*
EN HAUT : *Une phase du match.*
(Voir en VIE SPORTIVE le compte-rendu détaillé de ce match).

Le projet financier vivement critiqué

« Les erreurs techniques dont il est rempli risquent d'aggraver notre situation financière », déclare, à Blois, M. Louis Marin.

Blois, 28 février. — A l'occasion du Congrès départemental de la Fédération républicaine de Loir-et-Cher, une importante réunion a eu lieu au Théâtre de Blois.

Après un discours de M. Robert Barillet, député de Loir-et-Cher, M. Louis Marin, président de la Fédération républicaine, a parlé de la situation générale du pays. Il s'est attaché à montrer les résultats désastreux qu'aura sur le pays le projet financier.

« Paradoxes inconcevables ! Les charges de l'héritage sont déjà trop lourdes, que propose-t-on ? L'Etat héritier. L'épargne a besoin de fortunes par la suppression des titres au porteur et on accélère l'évasion des capitaux par l'institution du carnet de coupons.

« Le rétablissement du franc nécessite une encaisse de devises étrangères et l'impôt sur les opérations de Bourse risque de faire déserter la place de Paris au profit des places étrangères.

Nous avons à défendre notre tarif douanier et l'on nous apporte une taxe à l'exportation.

Ainsi, le projet financier est non seulement dangereux par les conceptions socialistes qu'il tend à réaliser, mais il est encore rempli de lourdes erreurs techniques qui risquent d'aggraver encore notre situation financière.

A Lyon, M. de Lasteyrie dénonce l'« hystérie fiscale » du Cartel

Lyon, 28 février. — A la séance de clôture du Congrès annuel de la Fédération républicaine du Rhône, M. de Lasteyrie, qui présidait, a prononcé un grand discours sur les problèmes financiers de l'heure présente.

L'ancien ministre a dit notamment :

Le rétablissement de l'équilibre budgétaire est le point de départ de tout plan d'assainissement financier ; mais on peut à bon droit s'étonner qu'avant de réclamer aux contribuables de nouveaux sacrifices, le Gouvernement n'ait pas eu le courage de faire des coupes sombres dans les exploitations industrielles de l'Etat, de mettre en pratique les réformes et les économies préconisées par la Commission Marin.

Depuis l'avènement du Cartel, la majorité de la Chambre est en proie à une sorte d'hystérie fiscale. Elle ne cesse de relever les barèmes des impôts, de bouleverser leur assiette, de paralyser la production par des mesures vexatoires et inquisitoriales.

CONTRE LES CHEVEUX COUPÉS

Londres, 28 février. — Une des plus grandes maisons de couture de Glasgow, vient de mettre son personnel féminin en demeure de laisser repousser ses cheveux ou bien de démissionner.

Une limite de temps de douze mois a, toutefois, été accordée aux jeunes femmes pour se conformer au désir de la direction.

DES GARÇONS DE CAFE GAGNENT UN GROS LOT EN ALLEMAGNE

Berlin, 28 février. — Le gros lot de la loterie d'Etat de Prusse, de 500.000 marks, soit environ 3 millions et demi de francs, a été gagné par les garçons d'une petite brasserie de Nuremberg, qui s'étaient cotisés pour acheter leurs billets.

Dès qu'ils reçurent l'heureuse nouvelle, les garçons, fous de joie, déposèrent immédiatement leur tablier blanc et s'égaillèrent aux quatre coins de la ville pour informer leurs familles de la bonne surprise. Ils ne retournèrent plus à leur travail et ce fut le patron lui-même qui dut servir les clients.

A Janville (Eure-et-Loire), M. Poitou-Duplessy déclare qu'il ne votera pas les impôts nouveaux

Chartres, 28 février. — A l'issue d'un banquet, qui réunissait, à Janville, de nombreux adhérents du groupe « Républicain d'Union Nationale », M. Poitou-Duplessy, député de la Charente, membre du Conseil Général de la Fédération républicaine de France a prononcé un discours vivement applaudi.

Il fit une vive critique de la politique cartelliste depuis le 11 mai, exposa longuement la situation actuelle et la façon dont la crise pourrait être dénouée.

M. POITOU-DUPLESSY

L'orateur termina ainsi :

Que fera l'opposition devant les projets financiers au retour du Sénat ?

Deux thèses sont opposées parmi les membres de la minorité. Les uns prétendent que, coûte que coûte, il faut voter tous les impôts réclamés par le Gouvernement.

Les autres, plus sceptiques sur l'efficacité des mesures proposées, estiment ne pas devoir voter ces impôts ; tout d'abord, parce que, constitutionnellement, cette obligation incombe aux membres de la majorité et, qu'ensuite, le problème financier étant intimement lié au problème de politique générale, on ne peut aboutir à une solution favorable et définitive, car le gouvernement se refuse nettement à résoudre ces deux problèmes ensemble.

Je me range, quant à moi, déclare M. Poitou-Duplessy, à cette deuxième solution.

BONS MOTS

L'EXPLICATION

— *Dites-moi, j'ai mangé ici, il y a deux ans, et les portions étaient bien plus grosses!*

— *Monsieur est victime d'une illusion! On a agrandi la salle, alors... elles paraissent plus petites!...*

C'EST LA VOISINE

— *L'accordeur de piano, Odette? mais je ne l'ai pas demandé!*

— *Non, madame, c'est la voisine qui l'envoie.*

M. Millerand approuve les accords de Locarno

Mais il ne faut pas, dit-il, que l'Allemagne dicte sa loi dans la Société des Nations

Paris, 28 février. — Au cours d'une conférence à Vincennes, M. Millerand s'est prononcé pour les accords de Locarno.

M. Millerand a déclaré notamment :

Me sera-t-il permis de rappeler que, chef du premier gouvernement auquel ait incombé l'exécution du traité de paix, j'ai de la tribune de la Chambre — c'était au mois de mars 1920 — invité l'Allemagne à collaborer économiquement avec nous.

Le premier janvier 1924, le Président de la République exprimant au nom de la France ses vœux aux représentants des puissances étrangères, saluait l'aube de la réconciliation et de paix définitives.

— Qu'est-ce donc que l'esprit de Locarno ? Sinon celui-là même qui inspira aux alliés le pacte de la Société des Nations. Locarno est la suite logique du traité de Versailles. Il est naturel et légitime que l'Allemagne entre dans la Société des Nations. Il sera intolérable qu'avant même d'y avoir pénétré, elle prétendît, par personne interposée, d'y dicter la loi.

Que les haines et les inimitiés disparaissent; personne ne le souhaite plus sincèrement que nous, mais nous ne sommes pas disposés à payer cette réconciliation de l'abandon de sympathies et d'amitiés séculaires.

La Pologne peut compter sur notre fidélité comme nous comptons sur la sienne.

A Genève comme à Varsovie et à Paris, nous marcherons la main dans la main pour le maintien et le respect des traités, pour l'indépendance et la prospérité de nos deux nations à jamais unies et alliées.

L'audacieux coup de main contre le rapide Paris-Belfort

Cette auto est-elle celle des voleurs ?

Paris, 28 février. — Les inspecteurs chargés de l'enquête au sujet de l'attentat contre le rapide Paris-Belfort, ont recueilli, abandonnée au kilomètre 26-600, une lanterne pour bicyclette, avec verre rouge, utilisée pour le faux signal de détresse. Cette lanterne de petit modèle, est toute neuve et porte la marque « Fortanio ».

On a retrouvé, et saisi également, un des pétards, non éclaté, et posé par un des malfaiteurs. L'examen de ce pétard, fait par des ingénieurs de la compagnie, a révélé qu'il provient du dépôt du matériel de la gare de l'Est.

Il est certain, ainsi que nous le supposions hier, que les voleurs sont arrivés sur le théâtre de leur exploit, en automobile. Ils étaient au moins trois : un complice a eu la mission de faire apparaître puis disparaître le feu au signal rouge, tandis que les deux autres se chargeaient de dévaliser le placard du fourgon.

Une mystérieuse automobile, une torpédo grise, a d'ailleurs été signalée par différents témoins aux abords d'Emerainville et d'Ozoir-la-Ferrière. D'abord une ou deux heures avant le « coup de main », au passage à niveau des Friches, où elle était arrêtée tous feux éteints et occupée par un seul individu.

A 21 h. 30, heure à laquelle le rapide fut arrêté par le faux signal de détresse, cette même auto a été vue à un autre passage à niveau proche du kilomètre 26-600 ; deux hommes l'occupaient. Enfin, un quart d'heure après le vol, après que l'express eut ses freins bloqués, la torpédo grise occupée cette fois par quatre personnes, dont une femme croit-on, a franchi à toute vitesse le passage à niveau situé non loin d'Emerainville, filant dans la direction de Paris.

Les inspecteurs de la première brigade de police mobile recherchent cette torpédo.

Déjà une piste des plus sérieuses retient l'attention...

ASSASSIN A CENT ANS!

Un Arabe qui avait tué sa fille est condamné à dix ans de prison

Jérusalem, 28 février. — Un Arabe âgé de 105 ans, a commencé sa peine de dix ans de prison, condamnation qu'il vient d'entendre prononcer contre lui, pour avoir tué sa fille.

Un crime mystérieux près d'Amiens

UNE FEMME EST JETÉE D'UNE AUTOMOBILE ET RELEVÉE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Un crime mystérieux a été commis, samedi soir, à Ferrières.

Alors qu'une puissante limousine traversait le village à grande allure, la portière fut ouverte brusquement et une femme lancée sur la route.

Relevée aussitôt, cette femme fut transportée dans un état grave à l'Hôtel-Dieu d'Amiens. Elle portait des blessures qu'elle s'était faites dans la chute ou qu'elle avait reçues.

Auparavant, des témoins déclarent avoir entendu des cris aigus venant de l'automobile avant la chute.

L'opération du trépan a été pratiquée, mais on n'a pu procéder à aucun interrogatoire. On connaît cependant l'identité de la victime. C'est une femme de mœurs libres, Julienne Fosse, 43 ans, demeurant à Amiens.

Le parquet s'est transporté cet après-midi à l'Hôtel-Dieu.

On fête une centenaire, la doyenne des mutualistes

Paris, 28 février. — Les mutualistes d'Ivry-sur-Seine, réunis ce matin, salle des conférences, ont fêté, à l'occasion de l'assemblée générale, leur centenaire, Mme veuve Piroth, qui, née le 29 avril 1826, est la doyenne des mutualistes de France.

Cette cérémonie était placée sous la présidence de M. Pierre Laval, qui avait délégué M. Pierre Julien pour le remplacer.

M. Pierre Julien, dans une chaleureuse improvisation, rappela le but des œuvres sociales et se déclara heureux de remettre, au nom du gouvernement, la médaille d'or de la mutualité à la vénérable centenaire, qu'il embrassa, aux applaudissement de tous les mutualistes.

M. LEFEBVRE DU PREY

DÉPUTÉ DU PAS-DE-CALAIS ambassadeur au Vatican?

On lit dans « Aux Ecoutes » :

M. Doulcet, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, va rentrer en France

M. LEFEBVRE DU PREY

et sera sans doute admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Sa représentation fut sans éclat, mais elle lui permit de travailler à la pacification religieuse.

Son successeur sera M. Daeschner, qui fut ambassadeur à Washington, ou un homme politique. Le nom de M. Lefèvre du Prey est prononcé.

(M. Lefebvre du Prey est le député du Pas-de-Calais, ancien ministre de l'Agriculture dans le Cabinet Briand en 1921.)

LES DRAMES DE L'AIR

Un ballon sphérique heurte un fil électrique et s'enflamme

Le pilote est carbonisé

Epinal, 28 février. — Ce matin, à 7 h., un ballon sphérique qui survolait la région de Rambervillers, a heurté un fil électrique, à environ 4 kilomètre de la ville. L'enveloppe a pris feu et le ballon est venu s'écraser en flammes sur le sol.

Le pilote, un jeune homme de 18 ans, M. Edard, de Paris, a été carbonisé.

Un Turc qui avait « repris » ses cadeaux à son ex-amie est sévèrement condamné

Draguignan, 28 février. — Le tribunal correctionnel de Draguignan a rendu son jugement aujourd'hui, au sujet des poursuites exercées contre M. Basil Parnavas, citoyen turc qui, pour se venger de l'infidélité de Mlle Nicolle Mercier, son ex-amie, et avec la complicité de M. Tsinboukis, citoyen grec, son majordome, cambriola, à Saint-Raphaël, le domicile de Mlle Mercier et lui dérobà des fourrures, du linge et des bijoux qu'il lui avait précédemment offerts comme cadeaux.

Le tribunal a condamné M. Parnavas à un mois de prison, à 2.000 francs d'amende et à 80.000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile, et Tsinboukis à un mois de prison, 5.000 francs d'amende et 20.000 francs de dommages-intérêts.

LA MODE A PARIS

(Wide World photos)
UNE TOILETTE VUE A AUTEUIL